

Message no 72 concernant les comptes

Répertoire des comptes

Exercice 2023





Message n°72 du Conseil communal au Conseil général

Objets: Comptes de la Ville de Châtel-St-Denis – Exercice 2023

Volet A: Présentation des comptes – Approbation

Volet B: Dépassements de crédit budgétaire – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°72 concernant les comptes de résultats et des investissements de l'exercice 2023 de la Ville de Châtel-St-Denis.

COMPTE DE RESULTATS 2023

Total des charges:	Fr. 44'424'882.87
Total des revenus:	Fr. 53'126'446.47
Résultat (bénéfice):	Fr. 8'701'563.60

Résultat sans les écritures extra opérationnelles

- Résultat vente piscine et salle Univers@lle	Fr. 3'983'286.70
- Dissolution réserve réévaluation pour la piscine	Fr. 1'439'313.30
- Dissolution fonds Covid-19	Fr. 1'500'000.00
Résultat sans les écritures extra opérationnelles (bénéfice)	Fr. 1'778'963.60

COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2023

Total des dépenses:	Fr. 25'852'704.15
Total des recettes:	Fr. 2'661'955.70
Excédents de dépenses	Fr. 23'190'748.45

Principes d'établissement des comptes

Les comptes de la Ville de Châtel-St-Denis sont présentés selon la Loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 (RSF 140.6) et son ordonnance (OFCo) du 14 octobre 2019 (RSF 140.61). Les principes généraux sous responsabilité de la Commune figurent dans le Règlement des finances (RFin) du 31 mars 2021, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

En application de l'article 13 de la loi sur les finances communales (LFCo), les comptes se composent des éléments suivants, qui figurent dans le fascicule des comptes 2023 (en annexe):

- A. Le bilan;
- B. Le compte de résultats;
- C. Le compte des investissements;
- D. Le tableau des flux de trésorerie;
- E. Les annexes comprenant et renseignant sur les éléments suivants:
 - 1) Etat du capital propre;
 - 2) Tableau des provisions;
 - 3) Tableau des participations;
 - 4) Tableau des garanties;
 - 5) Tableau des immobilisations;
 - 6) Les indicateurs financiers.

A. Le bilan

Les immobilisations corporelles du patrimoine financier s'élèvent à 23 477 479 fr. 25 au 31.12.2023 (variation par rapport à 2022, +656 539 fr. 85).

Les immobilisations corporelles du patrimoine administratif s'élèvent à 133 181 689 fr. 35 au 31.12.2023 (variation par rapport à 2022, +19 880 692 fr. 70).

Les subventions d'investissements inscrites au passif du bilan s'élèvent à 21 547 776 fr. 45 au 31.12.2023 (variation par rapport à 2022, +346 766 fr. 85).

Le fonds de solidarité lié à la pandémie Covid-19 de 1 500 000 francs a été dissout conformément au règlement.

La réserve liée au retraitement du patrimoine administratif s'élève à 18 704 744 fr. 05 au 31.12.2023 (variation par rapport à 2022, -2 599 203 fr. 45).

Les financements spéciaux s'élèvent au total à 11 704 056 fr. 49 (variation par rapport à 2022, +723 342 fr. 71).

Ce montant se répartit comme suit:

- approvisionnement en eau: Fr. 6 428 955.05 (variation par rapport à 2022, +537 443 fr. 04).
- traitement des eaux: Fr. 4 944 960.23 (variation par rapport à 2022, +185 899 fr 67).
- gestion des déchets: Fr. 330 141.21 (variation par rapport à 2022, 0 fr).

Le solde du compte des résultats des années précédentes cumulés s'élève à 41 057 840 fr. 71 au 31.12.2023, avant le report du bénéfice de l'année 2023 de 8 701 563 fr. 60.

B. Le compte de résultats

Le budget 2023 prévoyait un déficit de 990 930 francs pour un total de charges de 45 698 480 francs et un total de revenus de 44 707 550 francs.

Le compte de résultats 2023 présente un bénéfice de 8 701 563 fr. 60 pour un total de charges de 44 424 882 fr. 87 et un total de revenus de 53 126 446 fr. 47. **Sans les écritures extra opérationnelles, le bénéfice s'élève à 1 778 963 fr. 60.**

Pour mémoire, le résultat des comptes 2022 présentait un bénéfice de 6 461 800 fr. 69.

Les charges sont inférieures au budget de 1 273 597 fr. 13, soit de -2,79%.

Les revenus sont supérieurs au budget de 8 418 896 fr. 47, soit de +18,83%. Sans les écritures extra opérationnelles, les revenus sont supérieurs au budget de 1 496 296 fr. 47, soit +3,35%.

La présentation du compte de résultats à trois niveaux laisse apparaître les éléments suivants:

- Le résultat provenant des activités d'exploitation présente un bénéfice de 847 950 fr. 06; le budget prévoyait une perte de 3 284 520 francs et les comptes 2022 affichaient un bénéfice de 3 964 364 fr. 88.
- Le résultat provenant des activités de financements boucle avec un bénéfice de 5 254 410 fr. 09; le budget prévoyait également un bénéfice estimé à 1 123 590 francs et les comptes 2022 affichaient un bénéfice de 1 240 814 fr. 46. Le bénéfice 2023 de cette activité tient compte du bénéfice sur la vente des biens à l'ASSCOV qui s'élève à 3 983 286 fr. 70.
- Le résultat extraordinaire boucle sur un bénéfice de 2 599 203 fr. 45; le budget prévoyait un bénéfice de 1 170 000 francs et les comptes 2022 affichaient un bénéfice de 1 256 621 fr. 35.

Les charges par nature se présentent comme suit:

		Comptes 2023	Budget 2023	Ecart en francs	Ecart en %
	Charges	44'424'882.87	45'698'480.00	-1'273'597.13	-2,79
30	Charges de personnel	8'989'620.95	9'551'000.00	-561'379.05	-5,88
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'715'966.10	8'727'400.00	-1'011'433.90	-11,59
33	Amortissements du patrimoine administratif PA	3'834'242.00	3'801'190.00	33'052.00	0,87
34	Charges financières	819'323.39	838'000.00	-18'676.61	-2,23
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	737'722.26	566'900.00	170'822.26	30,13
36	Charges de transferts	22'322'638.77	22'213'990.00	108'648.77	0,49

Seules les natures 33 *Amortissements*, 35 *Attributions aux fonds et financements spéciaux* et 36 *Charges de transfert* sont plus élevées que le budget. Toutes les autres natures sont en dessous du budget avec de bons écarts pour les charges de personnel (30) et les charges de biens et services (31). Ces écarts s'expliquent par des travaux non effectués ou reportés pour la nature 31 *Charges de biens et services* et pour les charges de personnel, il s'agit d'engagements qui ont été différés.

Les revenus par nature se présentent comme suit :

		Comptes 2023	Budget 2023	Ecart en francs	Ecart en %
	Revenus	-53'126'446.47	-44'707'550.00	-8'418'896.47	18,83
40	Revenus fiscaux	-31'246'359.65	-31'629'840.00	383'480.35	-1,21
42	Taxes et redevances	-7'028'035.19	-6'386'820.00	-641'215.19	10,04
44	Revenus financiers	-6'073'733.48	-1'961'590.00	-4'112'143.48	209,63
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-1'500'000.00			
46	Revenus de transferts	-4'679'114.70	-3'559'300.00	-1'119'814.70	31,46
48	Revenus extraordinaires	-2'599'203.45	-1'170'000.00	-1'429'203.45	122,15

Les revenus affichent une augmentation pratiquement dans toutes les natures sauf dans la nature 40 *revenus fiscaux*. La nature 44 *revenus financiers* enregistre le produit de la réévaluation de la piscine et de la salle Univers@lle; la nature 45 *prélèvements sur les fonds et financements spéciaux* comptabilise la dissolution du fonds Covid-19 et la nature 46 *revenus de transferts* comptabilise les remboursements d'excédents de comptes des associations de district (ASSCOV et RSSV). Quant à la nature 48 *revenus extraordinaires*, elle enregistre la dissolution de la réserve de retraitement du patrimoine administratif (piscine), réserve constituée au passage au MCH2.

Revenus fiscaux

		Comptes 2023	Budget 2023	Ecart en francs	Ecart en %
40	Revenus fiscaux	-31'246'359.65	-31'629'840.00	383'480.35	-1,21
400	Impôts directs, personnes physiques	-21'800'443.65	-21'700'000.00	-100'443.65	+0,46
401	Impôts directs, personnes morales	-3'641'444.10	-3'830'000.00	188'555.90	-4,92
402	Autres impôts directs	-5'747'331.90	-6'051'040.00	303'708.10	-5,02
403	Impôts sur la propriété	-57'140.00	-48'800.00	-8'340.00	+17,09

Les revenus fiscaux sont en dessous du budget pour un montant de 383 480 fr. 35. L'impôt sur les personnes physiques augmente de 100 443 fr. 65. En revanche, les impôts directs des personnes morales sont en dessous du budget de 188 555 fr. 90 et les autres impôts directs (contribution immobilière, gains immobiliers et mutations immobilières) sont également en dessous du budget de 303 708 fr. 10.

Revenus des impôts (40) sur	Ecart p.r. au budget 2023 Fr. (à l'unité)	Ecart en %	Ecart p.r. aux comptes 2022 Fr. (à l'unité)	Ecart en %
• Personnes physiques (revenu et fortune)	100'444	+ 0,46	-333'896	- 1,51
• Personnes morales (bénéfice et capital)	-188'556	- 4,92	272'182	+ 8,08
• Contribution immobilière	177'006	+ 6,46	176'426	+ 6,44
• Prestations en capital	307'298	+ 109,75	84'143	+ 16,72
• Gains immobiliers	-152'318	- 13,48	-1'047'842	- 51,73
• Mutations immobilières	-639'274	- 34,37	-2'016'870	- 62,30
• Successions	3'625	+ 10,36	-41'661	- 51,89
• Chiens	8'340	+ 17,09	7'260	+ 14,55
• Appareils et distributeurs	-45	- 0,75	114	+ 1,94

Les charges nettes par dicastères et les revenus du dicastère des finances évoluent comme suit:

		Comptes 2023	Budget 2023	Ecart en francs	Ecart en %
0	Administration générale	4'028'921.65	4'504'530.00	-475'608.35	-10,56
1	Ordre et sécurité publics, défense	632'938.59	832'380.00	-199'441.41	-23,96
2	Formation	10'779'479.80	11'536'480.00	-757'000.20	-6,56
3	Culture, sports et loisir	2'205'049.70	2'206'720.00	-1670.30	-0,08
4	Santé	4'362'692.50	4'694'000.00	-331'307.50	-7,06
5	Prévoyance sociale	4'129'223.34	4'292'710.00	-163'486.66	-3,81
6	Trafics et télécommunications	3'486'520.87	3'911'900.00	-425'379.13	-10,87
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	399'455.22	628'970.00	-229'514.78	-36,49
8	Economie publique	342'960.21	733'940.00	-390'979.79	-53,27
9	Finances et impôts	-39'068'805.48	-32'350'700.00	6'718'105.48	20,77

Les charges nettes des dicastères sont toutes en dessous des prévisions. Le dicastère des finances (9) affiche un excédent de revenus de 6 718 105 fr. 48, dont 6 922 600 francs provenant des opérations extra opérationnelles.

Volet B: DÉPASSEMENTS DE CRÉDIT BUDGÉTAIRE

Conformément à l'article 9 alinéa 4 du règlement des finances (RFin), le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède 40% du crédit budgétaire concerné et dont le montant dépasse 20 000 francs. Cette liste est soumise globalement au Conseil général pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance, inférieurs à 10 000 francs peuvent ne pas être listés.

La liste a été établie et est annexée au Message (Annexe 3). Treize positions budgétaires sont concernées par un dépassement et totalisent un montant de dépassement de 706 164 fr. 12.

Volet A: COMPTES COMMUNAUX – EXERCICE 2023 – SUITE

C. Le compte des investissements

Le compte des investissements se solde par un excédent de dépenses d'investissement de 23 190 748 fr. 45 dont 16 403 020 fr. 30 pour les bâtiments (Châteloise, bâtiment du centre sportif, patinoire, achat part halle triple à ASSCOV), 4 683 373 fr. pour les routes et voies de communication et 1 717 500 pour l'achat du terrain de la halle triple à l'ASSCOV. Le budget prévoyait 34 160 610 francs de dépenses nettes. La différence représente des investissements non encore réalisés ou en cours d'exécution. Le tableau de la situation des investissements (cf. fascicule des comptes – C.4.) renseigne sur l'évolution des investissements en cours et terminés.

D. Le tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (cf. fascicule des comptes – D) laisse apparaître une variation de – 994 373 fr. 02 au 31.12.2023.

Le financement externe a augmenté de 9 135 100 francs.

E. Les annexes

Les tableaux suivants sont annexés aux comptes conformément à la LFCo (cf. fascicule des comptes):

- 1) Etat du capital propre (cf. fascicule des comptes – E.1.)
- 2) Tableau des provisions (cf. fascicule des comptes – E.2.)
- 3) Tableau des participations (cf. fascicule des comptes – E.3.)
- 4) Tableau des garanties (cf. fascicule des comptes – E.4.)
- 5) Tableau des immobilisations (cf. fascicule des comptes – E.5.)
- 6) Indicateurs financiers (cf. fascicule des comptes – E.6.)

Les points 1, 2 et 4 ont déjà été expliqués sous *Chapitre A. Bilan*.

Le tableau des participations fait état des relations que notre Commune entretient avec les associations.

Le tableau des garanties fait état principalement des engagements de leasing.

Selon les valeurs indicatives du manuel MCH2 de la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances pour la présentation des comptes publics, les indicateurs financiers 2023 calculés pour notre Commune montrent une situation financière saine. Les indicateurs du taux d'endettement net (1), de la dette brute par rapport aux revenus (4) ainsi que celui de la dette nette par habitant en francs (7) sont calculés en tenant compte de la part communale aux dettes intercommunales conformément aux directives cantonales (exigence à des fins de comparaison).

	Comptes 2022	Comptes 2023
1. Taux d'endettement net	129,20%	183,18%
2. Degré d'autofinancement	55,26%	35,86%
3. Part des charges d'intérêts	0,43%	0,58%
4. Dette brute par rapport aux revenus	155%	161%
5. Proportion des investissements	35%	39%
6. Part du service de la dette	6%	6%

7. Dette nette par habitant en francs	5'385 francs	6'725 francs
8. Taux d'autofinancement	19%	16%

1. L'indicateur **taux d'endettement net** renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. A des fins de comparaison, la part de la commune aux dettes des associations intercommunales a été ajoutée. Avec un niveau de 183,18% contre 129,20% aux comptes 2022, l'indicateur montre une situation jugée importante pour notre Commune avec la part des dettes intercommunales.
2. L'indicateur **degré d'autofinancement** renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. Le niveau particulièrement haut des dépenses d'investissements 2023 se reflète dans cet indicateur. Ainsi les dépenses d'investissements 2023 sont autofinancées à hauteur de 35,86% contre 55,26% en 2022.
3. L'indicateur **part des charges d'intérêts** renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée. Avec un niveau à 0,58% contre 0,43% en 2022, la Commune se situe dans la fourchette jugée bonne.
4. L'indicateur **dette brute par rapport aux revenus** renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés. La part de la Commune aux dettes des associations intercommunales a été ajoutée. L'indicateur de la Commune y compris les dettes des associations à 161% (155% en 2022) est jugé moyen.
5. L'indicateur **proportion des investissements** renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité. Comme indiqué précédemment, les dépenses d'investissements ont été importantes en 2023, ce qui est confirmé par l'indicateur (39% contre 35% en 2022 = effort d'investissement élevé).
6. L'indicateur **part au service de la dette** mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte. Le taux de 6% identique à 2022 pour notre Commune est considéré comme une charge acceptable.
7. L'indicateur **dette nette par habitant** n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre. La part de la commune aux dettes des associations intercommunales a été ajoutée. Cependant, le niveau calculé pour notre commune avec les dettes des associations de 6725 francs/par habitant (5385 francs/par habitant en 2022) indique un niveau important.
8. Le **taux d'autofinancement** renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements. Avec un niveau de 16% (19% en 2022), notre Commune a un taux jugé bon par le législateur.

CONTENU

En ce qui concerne le contenu même du présent Message, le Conseil communal renvoie au fascicule des comptes 2023 et au Rapport de gestion.

SYNTHÈSE

Les états financiers de la Ville de Châtel-St-Denis ont été marqués par les principaux éléments suivants:

- les recettes fiscales se situent dans les prévisions;
- la dissolution du fonds de solidarité Covid-19 de 1 500 000 francs;
- les réévaluations de la piscine et de la salle Univers@lle pour un total de 3 983 286 fr 70 après le transfert immobilier;
- la dissolution de la réserve de réévaluation à la suite de la vente de la piscine de 1 439 313 fr. 20;
- des charges maîtrisées;
- un excédent de revenu de 8 701 563 fr. 60 et sans les écritures extra opérationnelles, un excédent de revenu de **1 778 963 fr. 60**;
- la réalisation des investissements à hauteur de 23 190 748 fr. 45;
- Les indicateurs financiers définis par la nouvelle loi montrent une situation financière saine pour l'année 2023 comme en 2022, même si certains de ces indicateurs sont considérés comme moyens ou acceptables.

Aux yeux du Conseil communal, le résultat de ces comptes 2023 s'inscrit dans la même ligne que les années précédentes et laisse les finances communales en mesure de faire face aux investissements à réaliser.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver

- ◆ **Volet B: la liste des dépassements de crédit budgétaire concernant treize rubriques comptables (cf. Annexe 3)**
- ◆ **Volet A: les comptes 2023 de la Ville de Châtel-St-Denis, tels qu'il les a arrêtés.**

Châtel-St-Denis, mars 2024

Le Conseil communal

- Annexes:
- Projets d'arrêtés:
 - Volet B. Liste des dépassements et
 - Volet A. Comptes de l'exercice 2023
 - Annexe 3 – Liste motivée des dépassements de crédit budgétaire

- PROJET -
- Volet B -

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

VU

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Message n°72b du Conseil communal, du 26 mars 2024;
- le Rapport succinct de l'organe de révision des comptes;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

La liste des dépassements de crédit budgétaire concernant treize rubriques comptables (cf. annexe 3) présentant un total de 706 164 fr. 12 est approuvée.

Article 2

La présente décision n'est pas sujette à referendum, conformément aux articles 52 de la Loi sur les communes (LCo), 69 de la Loi sur les finances communales (LFCo) et 12 du Règlement des finances (RFin) de la Commune de Châtel-St-Denis.

Ainsi approuvée par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 22 mai 2024.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

La Secrétaire:

Nicolas Genoud

Nathalie Defferrard Crausaz

- PROJET -
- Volet A -

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Message n°72a du Conseil communal, du 26 mars 2024;
- le Rapport succinct de l'organe de révision des comptes;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le compte de résultats de la Ville de Châtel-St-Denis de l'exercice 2023 est approuvé tel que présentés, à savoir

Total des charges:	Fr. 44'424'882.87
Total des revenus:	Fr. 53'126'446.47
Résultat (bénéfice):	Fr. 8'701'563.60
Résultat (bénéfice) sans les écritures extra opérationnelles:	Fr. 1'778'963.60

Article 2

Le compte des investissements de la Ville de Châtel-St-Denis de l'exercice 2023 est approuvé tels que présentés, à savoir

Total des dépenses:	Fr. 25'852'704.15
Total des recettes:	Fr. 2'661'955.70
Excédents de dépenses	Fr. 23'190'748.45

Article 3

La présente décision n'est pas sujette à referendum, conformément aux articles 52 de la Loi sur les communes (LCo), 69 de la Loi sur les finances communales (LFCo) et 12 du Règlement des finances (RFin) de la Commune de Châtel-St-Denis.

Ainsi approuvés par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 22 mai 2024.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

La Secrétaire:

Nicolas Genoud

Nathalie Defferrard Crausaz

	Services	Rubriques	Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart en francs	Ecart en %	Explications dépassement
1	Ecole le Bourg	2172.3130.12	Prestations de services de tiers: conciergerie	24'795.00		24'795.00		Remplacement personnel en arrêt maladie longue durée
2	Accueil Extrascolaire	2180.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	657'996.65	574610	83'386.65	14.51	Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation, la dotation en personnel a été augmentée de 2 équivalents plein temps à la rentrée scolaire 2023. Commentaires identiques pour les cotisations patronales.
3	Piscine communale	3412.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	62'118.00	22'250.00	39'868.00	179.18	Le dépassement concerne l'installation d'un système Granudos pour le traitement de l'eau de baignade et une panne sur l'installation de déshumidification.
4	Patinoire communale	3413.3130.19	Prestations de services de tiers: agences d'emploi	37'131.05		37'131.05		Remplacement personnel en arrêt maladie longue durée
5	Halle de sport du Lussy communale	3414.3300.40	Amortissements planifiés: bâtiments du patrimoine administratif	435'316.20	227'050.00	208'266.20	91.73	Amortissement de la part de la salle triple acheté à ASSCOV, amortissement sur 20ans (en contre partie l'amortissement de la piscine supprimé suite à la vente - Fr. 96 731.20)
6	Structures d'accueil extrafamilial de jour	5451.3637.03	Contributions ménages privés: accueil familial de jour	305'843.35	250'000.00	55'843.35	22.34	Il y a eu plus de placement d'enfants chez les mamans de jour que dans les crèches.
7	Aide matériel	5720.3637.04	Contributions ménages privés: aides matérielles	24'287.90		24'287.90		Il s'agit de la prise en charge des frais d'obsèques pour des personnes indigentes conformément à l'article 73 al. 4 de la loi sur la santé qui précise que les frais d'enterrement d'une personne dans le besoin au sens de la législation sur l'aide sociale sont pris en charge par sa commune de domicile.
8	Service social communal	5790.3637.04	Contributions ménages privés: aides matérielles	1'365'970.37	1'330'000.00	35'970.37	2.70	Ce dépassement s'explique par une situation exceptionnelle liée à un bénéficiaire pour lequel le service social a géré le rétroactif.
9	Routes communales	6150.3300.60	Amortissements planifiés: biens meubles du patrimoine administratif	133'379.85	92'900.00	40'479.85	43.57	Le budget des amortissements des véhicules a été sous-évalué.
10	Approvisionnement en eau	7101.3101.03	Achat d'eau	51'997.65	20'900.00	31'097.65	148.79	La raison de ce dépassement est que le service de l'environnement, a facturé rétroactivement de 2019 à 2023, les concessions de Villard-Bony et d'Incrota pour l'utilisation des eaux souterraines publiques, pour un montant total de Fr. 43'000.
11	Ordures ménagères	7301.3130.09	Frais élimination des déchets	218'089.20	173'800.00	44'289.20	25.48	Le dépassement concerne les frais en lien avec la collecte des déchets alimentaires via le système GastroVert. Ces coûts n'avaient pas encore été prévus au budget.
12	Tourisme	8400.3170.02	Frais de manifestation d'envergure	25'815.70		25'815.70		Cette rubrique enregistre les dépenses liées à la manifestation Fri'Gliss. Compte tenu de la météo, les recettes n'ont pas pu équilibrer les charges.
13	Centre artisanal - CAB	9631.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	283'383.20	228'450.00	54'933.20	24.05	Ce dépassement s'explique d'une part par les frais de chauffage des années 2021 et 2022 à la charge de la commune comptabilisés en 2023 et aux indemnités de baisse de loyer versées aux locataires ayant subi des nuisances durant les travaux d'Animavet.
Total des dépassements						706'164.12		